

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2010**

TERRES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE

**Évaluation de la mise en œuvre du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (200964)
DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 02/06/2009**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Améliorer la planification et la conception du Programme de même que la communication de la façon suivante afin d'en améliorer les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de clarifier et de faire valoir auprès des intervenants la vision du PGETR comme une étape intermédiaire vers la mise à exécution de la <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> (LGTPN). • Il faut, pour motiver l'apport d'améliorations à la conception du programme, mener une analyse de l'écart entre la formation offerte par le PGETR et les besoins des collectivités en matière de formation sur la gestion des terres. • AINC doit, dans le cadre de ces changements, revoir la formule de financement du PGETR pour s'assurer que le Programme répond de manière équitable aux besoins des collectivités participantes. 	<p>On consultera les bureaux régionaux d'AINC et les intervenants en vue de concevoir une stratégie de communication qui contribuera à clarifier le rôle du PGETR à titre de point de départ vers la LGTPN.</p> <p>La formation sur le PGETR a été élaborée en collaboration avec les gestionnaires des terres des Premières nations afin de répondre aux besoins en matière de capacité relativement à la gestion des terres sous le régime de la <i>Loi sur les Indiens</i>. Le programme de formation sera examiné et modifié au besoin dans le cadre des travaux du Comité directeur du PGETR, qui regroupe des membres de l'AC d'AINC, de l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA) et de l'Université de la Saskatchewan.</p>	<p>Décembre 2009</p> <p>Mars 2010</p>	<p>État : En cours Mise à jour/Justification : En date du 31 septembre 2010</p> <p>L'AC a conclu un partenariat avec l'Association nationale des gestionnaires des terres autochtones (NALMA) et le Centre de ressources du Conseil consultatif des terres (CR-CCT) en vue de déterminer les liens stratégiques entre le PGETR et la LGTPN. Par exemple, AINC élabore actuellement des critères d'admissibilité et des programmes de formation complémentaires pour le PGETR et le régime de la LGTPN. On prévoit que ces liens se consolideront d'ici le deuxième trimestre de 2010-2011.</p> <p>État : En cours Mise à jour/Justification : En date du 31 septembre 2010</p> <p>Le programme fait l'objet d'examen réguliers, comme le veut l'usage. Le prochain examen prévu se fera à l'automne 2010. L'AC étudie actuellement d'autres méthodes qui permettraient d'améliorer les éléments du programme de formation sur le PGETR relatifs au développement de la capacité en matière d'environnement. Les recommandations finales sont attendues pour le 1^{er} trimestre de 2010-2011.</p> <p>État : En cours</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2010**

TERRES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE			
Évaluation de la mise en œuvre du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (200964) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 02/06/2009			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			l'exercice 2010-2011. Le projet pilote pourrait être repoussé à l'exercice 2011-2012. De plus, AINC étudie actuellement la possibilité, du point de vue des finances et du programme, de recourir à d'autres formules d'apprentissage pour le programme de formation. Un rapport final sur la question est attendu pour mai 2010. Commentaire du SVE :
<p>2. Actualiser le modèle de formation du PGETR d'après les changements apportés à la conception du Programme et assurer la surveillance de celui-ci, afin de garantir l'amélioration continue du contenu et de la prestation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faudrait utiliser une formule plus rentable qui comprendrait un modèle de formation mixte adaptée aux nouveaux participants et aux gestionnaires fonciers qui commencent leur emploi en raison du roulement du personnel dans les collectivités participantes tout comme aux gestionnaires fonciers qui cherchent à perfectionner leurs compétences. 	<p>La DGTPN explorera d'autres modes de prestation de la formation (p. ex. cours en ligne) avec ses partenaires (NALMA et Université de la Saskatchewan). On en discutera aux réunions ordinaires du Comité directeur.</p> <p>On a produit un CGRR-CVFR pour le PGETR qui exposait les indicateurs du rendement applicables. Cette information figurera dans la stratégie de mesure du rendement du PGETR; on y trouvera les exigences en matière de suivi et de communication.</p>	31/03/2010	<p>État : En cours Mise à jour/Justification : En date du 31 septembre 2010</p> <p>État – En cours Une version préliminaire de la Stratégie de mesure du rendement a été préparée et est en attente d'approbation finale.</p> <p>Commentaire du SVE - En cours</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION (CVÉ), DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 31 MARS 2010**

TERRES ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DIRECTION GÉNÉRALE

Évaluation de la mise en œuvre du Programme de gestion de l'environnement et des terres de réserve (200964)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 02/06/2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> Il est nécessaire de mettre en place un système qui permettra de surveiller les résultats du Programme et d'en rendre compte. Ce système devra être adapté aux changements apportés au Programme. 			
<p>3. Obtenir un financement à long terme puisque des preuves tangibles attestent la raison d'être et la pertinence du PGETR :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plus particulièrement, un financement pluriannuel pourrait assurer la stabilité du Programme et permettre d'effectuer des planifications à long terme. 	<p>La DGTPN cherchera à obtenir du financement pluriannuel pour mettre en œuvre le PGETR en tant que programme à part entière, ce qui assurera du coup sa stabilité et permettra la planification à long terme.</p>	<p>31/03/2010</p>	<p>État : Mis en œuvre Mise à jour/Justification : En date du 31 septembre 2010</p> <p>En octobre 2009, le PGETR a reçu un financement pour quatre ans. Commentaire du SVE : Dossier fermé</p>